



MOTION DU CC: AUGMENTATION DES COTISATIONS DES MEMBRES

Le budget 2014 présente, en maintenant toutes les activités et services et, en tenant compte des cotisations actuelles, un déficit de CHF 42'150.00.

Le comité central ne voit pas de possibilités de faire des économies sans réductions importantes des activités et services de la fédération. En même temps, le comité central estime nécessaires des mesures et investissements afin de lutter contre le recul constant du nombre des membres.

Pour cette raison, le comité central propose d'augmenter les cotisations des membres comme suit:

| Catégorie | Ancien | Nouveau |
|--------------------------------|--------|---------|
| Membre actif | 68.- | 85.- |
| Membre actif de famille | 43.- | 60.- |
| Membre individuel | 78.- | 120.- |
| Membre individuel, étranger | 88.- | 120.- |
| Junior U20 | 43.- | 60.- |
| Junior U20, membre de famille | 21.50 | 45.- |
| Ecolier U16 | 28.- | 50.- |
| Ecolier U16, membre de famille | 14.- | 40.- |

Cette proposition devrait occasionner des recettes complémentaires d'environ CHF 100'000.00. Ces nouvelles ressources seraient utilisées de manière suivante:

- CHF 42'150.00 couverture du déficit budgété .
- CHF 10'000.00 nouvelles investissements dans les activités de RP (A.2 Echecs populaires, manifestations et promotion) .
- CHF 4'500.00 réserve complémentaire pour l'année 2014 (125ème anniversaire de la FSE).
- CHF 5'000.00 Augmentation du budget „Homepage“ (B.3 homepage, projets) afin de soutenir le travail en faveur de la fédération.
- CHF 15'000.00 Augmentation du montant à disposition du CC (E Divers, montant à disposition du CC). Cette réserve permettrait d'ordonner, sans délai, des travaux urgents et importants en régie.
- CHF 22'000.00 Promotion des juniors dans les sections. Cet argent irait directement aux sections (respectivement en compensation avec les cotisations). Comme base de calcul servirait les parties prises en compte pour la LC disputées par les jeunes d'un club. La clé de répartition tiendra compte qu'en cas de changement de club, l'ancien club participerait pendant deux ans.

En tenant compte des nouvelles cotisations, le budget 2014 présenterait un petit bénéfice. Le CC est persuadé qu'avec ces modifications la FSE bénéficiera d'une situation financière saine à moyen terme.